

Date :

22 mai 2023

A l'attention de :

Collaborateurs Groupe Maurin

Objet. :

Conditions privilégiées sur l'acquisition de pneumatiques

A toutes et à tous,

J'ai le plaisir de vous informer de la mise en place de conditions privilégiées Groupe pour l'acquisition de pneumatiques pour vous-mêmes et vos proches.

Ces conditions privilégiées seront appliquées sur la marque **de pneumatiques BRIDGESTONE** aux conditions suivantes :

- **50%** de remise sur le Barème de Facturation en vigueur pour vous-mêmes et/ou votre époux(se)
- **45%** de remise sur le Barème de Facturation en vigueur pour les membres de votre famille

La présentation de la carte grise du véhicule est obligatoire afin de bénéficier de ces conditions.

Ces conditions seront appliquées sur un maximum de 8 pneumatiques par an et par collaborateur

Ces conditions sont applicables à compter d'aujourd'hui.

Cordialement,

Cyril Rousseau

Directeur Service Groupe